

Demain, paraîtra chez Dentu une brochure intitulée : *la Confiance*. L'auteur de ce travail pense que la France doit garder la neutralité quant aux affaires allemandes, et ne cessant pas de demander que la question des Duchés soit soumise à un Congrès européen.

On mande de Florence que le prince Napoléon a passé quarante-huit heures dans cette capitale. D'après une correspondance, le cousin de l'Empereur aurait présenté à son beau-père diverses considérations de nature à ne lui faire accepter qu'avec réserve les ouvertures en vue de projets qui pourraient lui venir ou lui être déjà venues du cabinet de Berlin.

On parle de M. de Lavenay, conseiller d'Etat, pour aller occuper au Mexique le poste resté vacant par la mort de M. Langlais.

Le Sénat a consacré sa séance d'aujourd'hui à plusieurs rapports de pétitions.

L'Empereur passera en revue demain sur le terrain des Courses du bois de Boulogne, plusieurs régiments de cavalerie et d'artillerie.

Le compte rendu financier de la Confédération helvétique pour 1865, se solde, d'après le rapport du département des finances par un total de 828,000 francs.

M. de Kabinitz, qui avait été laissé à Rome par M. de Meyendorff, en qualité de chargé d'affaires de la Légation, a retiré l'écusson russe de son hôtel ; de telle sorte que toutes les relations de la Russie avec Rome, sont aujourd'hui rompues.

Dans la salle des Conférences, au corps législatif, on parlait beaucoup hier d'une correspondance fort vive échangée entre M. Jules Favre et le général Castagny, à propos de certaines assertions de l'honorable député de la gauche concernant le Mexique.

Le fauteuil de M. Dupin à l'Académie française sera vivement disputé. Les concurrents sont MM. Henri Martin et Cuvillier-Fleury. Un journal prétend que la candidature de M. H. Martin est patronnée par l'Impératrice. S. M. dit-il, à qui l'on aurait objecté les tendances libérales de M. H. Martin, aurait répondu qu'il lui suffisait d'avoir fait son Histoire de France pour être un bon académicien, et que cette histoire était non-seulement un titre à l'Institut, mais un véritable monument national.

Pour toute la correspondance : J. Rebois.

EXTRAIT

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX du 28 février.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN RÉPONSE AU MÉMOIRE LU PAR M. MOTTE-BOSSUT DANS LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER.

(Suite et fin — voir le JOURNAL DE ROUBAIX des 28, 30 mars, 1, 4 et 6 avril.)

Les conseillers municipaux qui soulèvent la prétention que la ville de Tourcoing doit payer les 9/20^{es} des frais de premier établissement de la distribution et qui établissent leurs calculs sur cette base, ont des preuves, sans doute, à fournir à l'appui de ce qu'ils avancent ? Nullement, Messieurs, ils n'ont aucune preuve à fournir, et ils ne peuvent en avoir aucune ; car, il n'a jamais été question dans les nombreuses réunions de la commission mixte, ni dans les délibérations des conseils municipaux, de faire

supporter par la ville de Tourcoing les 9/20^{es} des frais du premier établissement de la distribution des eaux.

A défaut de preuves, M. Motte prétend que « par un vice du contrat » signé par nos devanciers contrairement à la pensée de ceux-là qui, parmi nous, ont participé comme membres de la commission mixte, à l'élaboration du contrat, les frais du premier établissement qui devaient être en apparence de 9/20 pour Tourcoing, et 11/20 pour Roubaix ne sont nullement déterminés. Ils peuvent se payer proportionnellement à la quantité d'eau consommée par chaque ville ; je ne crains pas de l'affirmer, les membres de la commission mixte de notre ville n'auraient pas signé un tel engagement, si, tout d'abord, une perspective de si lourds sacrifices eût été clairement démontrée »

Je n'attacherai pas plus d'importance qu'elle ne mérite à l'affirmation de M. Motte, qui se trouverait fort embarrassé, sans doute, pour me répondre, si je lui demandais : Les membres de la commission mixte de Roubaix vous ont-ils autorisé à faire cette déclaration, qui est loin d'être flatteuse pour eux ?

Je me contenterais de vous dire, Messieurs, que la commission mixte de Roubaix était composée de MM. J. Lagache, C^{te} Descat, Renaux-Lemierre, Dellebecq-Desfontaine, F^{re} Frasez. Comment peut-on affirmer que des gens, aussi éclairés, aient pu signer un acte très-important, sans comprendre la clause principale, la clause constitutive de cet acte ?

Evidemment, vous sentez très bien, Messieurs, que cela n'est pas possible. D'un autre côté, et les membres de la commission mixte sont ici pour l'attester, rien ne leur a été caché, et on aurait eu l'intention de le faire qu'on n'y serait pas parvenu, ils sont trop prudents et trop capables, pour qu'on puisse en douter. Toutes les clauses de l'engagement que nous devons contracter ont été longuement et à plusieurs reprises, commentées et clairement expliquées ; jamais acte n'a été, peut-être, plus soigneusement et plus scrupuleusement étudié, aussi sera-t-il toujours considéré comme un modèle par toutes les personnes impartiales qui en prendront connaissance.

L'administration et la commission mixte de Roubaix sont aussi accusées de n'avoir pas suffisamment défendu les intérêts de la ville, elles pouvaient imposer leur volonté aux délégués de la ville de Tourcoing qui manquait d'eau et qui aurait passé par où on aurait voulu. Ainsi les représentants de la ville de Roubaix devaient dire à ceux qui représentaient la ville de Tourcoing : Vous contribuerez dans les frais de premier établissement de la distribution dans la proportion des 9/20^{es} et ce, parce que nous consommons une fois plus d'eau que vous, le prix de l'eau baissant dans la proportion de son débit, nous vous

procurerons, par ce fait, un tiers des bénéfices qui se réaliseront. A cette injonction, si prétentieuse, les représentants de la ville de Tourcoing n'auraient pas manqué de répondre : nous retirerons, c'est vrai, une part dans les bénéfices que votre plus grande consommation d'eau procurera ; mais, pour vous donner les moyens de fournir cette plus grande consommation d'eau on devra établir chez vous un matériel plus considérable que chez nous, il serait donc juste, si vous voulez qu'on vous tienne compte de votre plus grande consommation, que vous nous déchargiez de cette dépense supplémentaire dans la même proportion ; nous vous prions aussi de porter en ligne de compte que nous sommes beaucoup plus près de la Lys que vous. Après un examen attentif des avantages et des charges réciproques, nous trouvons qu'elles s'équilibrent. Dans ces conditions nous vous déclarons que nous ne traiterons avec vous que sur le pied de l'égalité, sinon, nous renonçons à donner suite au projet d'une distribution d'eau commune et nous ferons notre distribution particulière projetée.

En présence d'une déclaration aussi explicite qu'aurait-il fallu faire ? Rompre, c'aurait été la ruine de l'industrie de Roubaix !

Les représentants de Roubaix qui avaient étudié mûrement et consciencieusement les avantages et les charges que la ville pouvait retirer de son association avec Tourcoing, pour l'exploitation d'une distribution d'eau, ne crurent pas devoir élever des prétentions aussi déplacées, d'autant plus qu'elles n'étaient fondées ni sur la raison ni sur la justice, et qu'elles pouvaient faire échouer un projet que nous avions tant d'intérêt de réaliser ; aussi agirent-ils sagement en adoptant la convention du 23 septembre 1859 qui place les deux villes sur le pied de l'égalité la plus parfaite. Je crois que Roubaix n'a pas à se repentir de cette décision, car depuis que le projet de la distribution d'eau a été approuvé, le prix des propriétés a quadruplé ; la population a augmenté pendant les trois dernières années de 14,000 habitants ; et les recettes de notre octroi qui étaient, en 1862,

de 605,633 fr. 65 c.	se sont élevées en 1863 à	725,154	85
	la somme de	4864	858,055
	»	1865	937,665
			70

De tels résultats n'ont pas besoin de commentaires.

Dans ses conclusions, M. Motte demande qu'une commission soit nommée pour examiner si l'on aurait pas lieu de décider que les eaux du canal soient mises à la disposition de tout citoyen qui voudra les utiliser, et ce, sous la seule réserve des droits de la compagnie du canal de l'Espierre.

Les industriels qui prennent de l'eau du canal sont au nombre de vingt-deux.

MM. Eugène-Grimonprez, Dupire-Jonville, Allart-Rousseau, Masson-Mathon, Alfred Motte et Cie, Bossut-

Grimonprez, Scrépel frères et sœurs, Toulemonde-Destombes, Motte-Bossut, Duriez frères, Parant et Lemaire, Delfosse frères, Eloy-Toulemonde, Eloy-Duvillier, Quiévreux, Mulliez-Eloy, Bulteau-Desbonnet, Léopold Florin, Fontaine-Delbecq, Charles Roussel, Scrépel et Toulemonde.

Les recettes que nous avons faites pour toute l'eau distribuée, pendant l'année 1865, à ces vingt-deux industriels, se sont élevées à la somme de 7,501 fr. 57 c. et si nous extrayons de cette somme celle payée par MM. Alfred Motte et Cie de 3,323 fr. 32, il ne reste pour les vingt-et-un autres que 4,178,25 pour l'eau qu'ils ont consommée et le droit de réfrigérer leur eau de condensation dans le canal.

MM. Eloy-Duvillier, Mulliez-Eloy, Bulteau-Desbonnet, Léopold Florin, Charles Roussel, ont des machines à vapeur de 50 chevaux, qui font mouvoir de nombreux métiers à tisser, ils ont payé chacun 68 francs ; MM. Delfosse frères ont un établissement considérable de filature et de tissage ; ils ont payé 204 fr. MM. Duriez frères, dont vous voyez d'ici les immenses ateliers ont payé aussi 204 fr. ; Enfin, M. Motte-Bossut, dont la filature de coton est une des plus importantes du monde entier, et dont les produits se calculent par plusieurs millions, ont payé 717 fr. 30.

La ville de Roubaix, pour se procurer l'eau qu'elle fournit aux riverains du canal doit payer annuellement à la Cie du canal de l'Espierre, une somme de fr. 6000

L'entretien de la machine à vapeur du Sartel qui doit monter l'eau du bief de Leers dans celui de Roubaix coûte, chauffeur et charbon compris, en moyenne, par an, 4000

D'après cela, je ne vois pas l'utilité de nommer une commission pour examiner, si l'on n'y aurait pas lieu de décider que les eaux du canal soient mises à la disposition de tout citoyen qui voudrait les utiliser.

Lorsqu'il sera constaté que le débit des eaux de la Lys va devenir insuffisant et que l'on devra s'occuper des moyens d'y remédier, toutes les questions économiques se rattachant à cette question seront alors étudiées.

Comme M. Motte je déplore que la distribution des eaux de la Lys impose à la caisse communale une perte de 72,000 fr. pour l'année 1865, et que cette perte loin de diminuer devra plutôt augmenter pour les années suivantes ; je dis comme lui, que cela ne peut durer et qu'il faut absolument sortir de ce mauvais pas.

C'est notre devoir et nous en avons les moyens.

Pour cela, nous n'avons qu'à rétablir le tarif différentiel avec les prix que je vous ai proposés le 19 juin 1863.

Ce tarif ne peut faire peser qu'une charge très légère sur l'industrie ; il donnerait un léger bénéfice aux villes

qu'il rentrent dans les ports qu'elles ont subies, depuis le jour de la mise en train de la distribution jusqu'à ce que l'on ait fait un acte de justice qui aura l'approbation de tous les habitants de Roubaix.

Avec ce tarif M. Alfred Motte et Cie auraient payé pour les 500 m. qu'ils consomment par jour, comme je l'ai déjà dit 25 fr. 50 par jour ; avec le tarif actuel à 5 c. le mètre cube, ils doivent 25 fr. par jour, ce tarif ne leur imposerait donc qu'une dépense en plus tout à fait insignifiante.

Où faire une croix sur le passé, ce qui serait fâcheux pour nos ressources, et adopter le tarif suivant proposé par M. Varennes ; avec ce tarif les villes rentreraient, strictement, dans leurs déboursés.

de 1. a 10 m. c.	10 m. c. a 20 c.	le m. c. 2-00
10 " 30 " "	20 " 30 " "	3-00
30 " 50 " "	50 " 100 " "	4-00
50 " 100 " "	100 " 200 " "	5-00
pour les premiers 100 m. c.		8-70
au dessus de 200 m. c.		16-00
par jour		25-70

Avec ce tarif M. Alfred Motte paierait 30 c. par jour de moins qu'il ne paie aujourd'hui.

Le tarif des eaux du canal dont le prix est à 4 c. le m. c. devrait aussi être remplacé par un tarif avec des prix différentiels, qui seraient d'un 1/5^{me}, moins élevé que ceux des eaux de la Lys.

Au moyen de ce tarif, dont les 400 m. coûteraient environ, 7 fr., la ville ferait une recette un peu plus élevée, sans que les riverains puissent s'en ressentir ; d'une manière tant soit peu sensible.

Je crois vous avoir suffisamment prouvé, messieurs, que la convention du 23 septembre 1859, est équitable ; et que ses effets ont eu des résultats immenses sur la prospérité de Roubaix.

Que le prix de l'eau, à l'un ou l'autre tarif que je propose, ne peut avoir aucune influence, tant soit peu onéreuse, pour l'industrie ; que la ville avec le premier de ces tarifs ferait un léger bénéfice, et avec le second n'aurait plus aucune perte à subir.

Considérant que des dépenses urgentes et considérables sont à faire ; dans plus bref délai, pour la construction de nouveaux aqueducs ; notamment, pour un aqueduc collecteur devant recevoir les eaux de Ste Elisabeth, qui se déversent en ce moment dans le canal, où elles empoisonnent les eaux, pour aller les déverser dans l'Espierre, au moyen d'un siphon à construire sous le canal, en aval de l'écluse du Sartel ; la longueur de cet aqueduc collecteur et la difficulté d'exécution de ce siphon nécessiteront une très grande dépense, il serait, cependant, fâcheux de voir ajourner ces projets, faute de ressources, lorsque les exigences de la salubrité les réclament impérieusement.

Considérant que le pavage de nos nombreuses, la création de nouveaux écoles, l'agrandissement de l'hôpital sont aussi d'une urgence incontestable.

moi comme un ange âgé, qui devait bientôt me quitter. Clara est l'ange de la jeunesse et de l'avenir.

D'un coup d'œil, elle a mesuré la dimension de notre mesure, reconnu la destination de chaque pièce et la place de chaque chose ; ici, notre modeste attirail de ménage ; là, le lit de Blanche, le trésor de notre maison ; à quelques pas de distance, le salon qui sera notre atelier. Avec les débris de notre splendeur passée, elle recompose un mobilier : elle a des cadres à mettre par-ci, une petite bibliothèque par-là, de la vaisselle dans une armoire, une coupe de Bohême sur une étagère. Elle taille, elle façonne bien mieux que ne pourrait le faire aucun tapissier, des rideaux, des courte-pointes, voire même une tapisserie pour recouvrir un marbre de cheminée brisé. Quelquefois, je m'arrête, immobile, à la regarder ; il me semble voir une fée qui, par son pouvoir surnaturel, transforme une coquille de noix en un petit palais. Alors elle me gronde de ma paresse et je reprends mouvement. C'est moi qui fais la grosse corvée, qui transporte les chaises et les tables, plante les clous, monte sur les escabeaux pour ajuster les cordons des rideaux. Tous deux nous travaillons ainsi, comme deux bons ouvriers ; nous nous applaudissons naïvement de notre esprit, nous triomphons, comme deux enfants, de notre succès.

La vérité est, que les somptosités de mon appartement du quel ne m'ont jamais ennuie autant de plaisir que j'en éprouve à voir les ingénieuses inventions de Clara, pour enjoliver nos chambrettes de la rue de Verneuil.

Non, je n'étais par fait pour être riche, puisque j'ai si mal usé de la richesse, et

que je trouve de telles joies dans la pauvreté. J'avais l'esprit agité, inquiet, souvent obsédé par de tumultueux désirs ou de fantasques velléités. La pauvreté m'a rendu le calme. De plus, elle a rouvert en moi une source d'émotions qui, naguère, étaient, sinon paralysées, au moins très-restringées, émotions de pitié et de charité. Quand je passe dans les rues, je regarde avec un nouvel intérêt les gens qui travaillent et les gens qui souffrent ; l'artisan qui, pour un chétif salaire, est à la besogne du matin au soir ; le petit savoyard, qui me rappelle le touchant poème de Guiraud, qui s'en va, comme un oiseau en peine, répétant son cri plaintif ; le laborieux industriel qui fait l'office de bête de somme, qui traîne lui-même sa voiture chargée de ferraille ou de légumes ; la jeune ouvrière qui, dans sa servitude de chaque jour, voit passer devant la fenêtre de son atelier tout un monde d'oisifs et d'élégants ; la vieille femme qui, dans son deuil et sa misère, chante, d'une voix chevrotante, une chanson joyeuse pour attirer les passants, tous ces ilotes de la grande ville luxueuse, tous ces déshérités de la fortune, je les regarde avec attention. « Cigale, ma sœur ! » disait saint François d'Assises, dans sa sublime tendresse, et moi, je dis : Pauvres gens, mes frères et mes sœurs, je suis pauvre comme vous, et je m'associe à vous par une loi de travail, par un sentiment de commisération et de confraternité.

Quand notre installation est achevée ; quand Clara n'a plus qu'à faire quelques corrections dans ses premiers arrangements, et à réclamer encore par-ci par-là, l'emploi d'un marteau que je ne puis guère manier, sans me meurtrir quelque

peu maladroitement les doigts, je retourne chez M. Mermol, pour lui annoncer que je suis décidé à suivre son conseil.

« Vous arrivez fort à propos, me dit-il ; un de mes amis, M. Pletimer, qui publie des livres illustrés, désire en ce moment trouver un graveur sur bois auquel il pourrait confier plusieurs dessins. Ce que j'ai vu de vos essais me fait espérer que votre talent lui conviendrait. Je dois vous prévenir cependant que M. Pletimer est un juge rigoureux qui examinera minutieusement votre travail, et ne vous épargnera pas une observation ; excellent homme, du reste, fort courtois jusque dans ses critiques, et très-fidèle à ses engagements. Si, comme je me plais à le croire, il accepte votre collaboration, vous n'aurez qu'à vous louer de ses procédés. Voulez-vous que je vous donne une lettre pour lui ? »

Cette obligeante proposition me réjouit. Je l'accepte avec empressement, je vais sans plus tarder présenter ma lettre de recommandation à M. Pletimer, un homme, jeune encore, qui me reçoit avec une bonne grâce parfaite, et me donne poliment à choisir, entre plusieurs bois, celui qui me plaira le mieux pour mes débuts.

Je choisis un dessin de moyenne grandeur, représentant une scène champêtre : une maison près d'une rivière ; dans le fond, des montagnes et des bois de sapins ; sur le devant, une femme et un enfant assis dans un jardin.

Qui ne connaît la puissance du souvenir, ce mystérieux arcanum des enseignements de l'esprit et des émotions du cœur ? Dans le pillage de Bergopzoom, un vieux soldat prit sous sa protection une maisonnette. On lui en demanda la raison : « C'est, répondit-il, que j'en ai une qui

lui ressemble ; j'ai cru voir mes enfants à la porte. »

Moi, je crois voir, dans le bois qui m'est confié, la maisonnette de ma grand-mère, et comme je suis superstitieux, je m'imagine que cela me portera bonheur.

Dans notre déménagement, Clara qui prévoit tout, a rangé avec soin nos boîtes de couleurs, nos pinceaux et mes ustensiles de graveur : pointes d'acier, fermetoirs, gouges, grattoirs, maillet, compas. Je me mets à l'ouvrage avec ardeur et avec crainte. C'est le commencement d'une nouvelle vie ; c'est ma première tentative pour réparer mes folies, pour assurer le bien-être matériel de ma femme et de mon enfant. Ce qui me fait du bien, c'est qu'elle est là, près de moi, la douce femme aimée. De temps à autre elle m'encourage par un mot, par un regard, et Blanche, qui est assise entre nous, semble comprendre aussi l'importance de ma tâche, et tourne vers moi en souriant son joli visage rose, comme si elle songeait ainsi que sa mère à m'encourager.

Je travaille avec une grande attention, et lentement, tant j'ai peur de ne pas réussir. Pour m'éclairer et me rassurer, j'invoque le secours de Clara qui se lève aussitôt, s'approche de moi, observe gravement ce que j'ai fait, et quelquefois découvre, dans mes entailles, un défaut que je n'aurais pas aperçu.

Enfin, ma gravure est achevée. J'en tire une épreuve qui ne me paraît pas mauvaise, et je la porte à M. Pletimer. Il l'examine d'abord dans son ensemble, d'un air grave, sans rien dire, ce qui m'inquiète. Ensuite, il la regarde encore de plus près, et me signale, ici, une ligne indécise ; là, un contour incorrect ; ailleurs, une ombre

trop peu allongée. Toutes ces remarques dénotent un vrai connaisseur. Il n'en est pas une dont je puisse contester la justesse, et elles me sont adressées avec une urbanité qui ne me permet pas la moindre réplique. Mais je pense avec douleur que M. Pletimer, en homme bien élevé, dissimule, sous ce langage courtois, la rigidité de sa résolution, qu'il a rebattu mille fois et ne veut pas en faire une seconde fois l'essai.

Non. Cette fois, je me trompais par humilité.

Vous voyez vous-même, me dit mon aimable éditeur, qu'il faut retoucher, sur différents points, cette gravure. Permettez-moi de vous engager à creuser, une autre fois, le bois avec plus de hardiesse et de fermeté et je suis sûr que vous réussirez.

X. MARMER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

L'Avenir national publie en série, à partir du 29 mars, un drame inédit d'ERCKMANN-CHATRIAN : la GUERRE (1^{re} série), SOWOROW L'INVINCIBLE.

L'Avenir national donne gratuitement en prime à ses Abonnés l'Univers illustré, magnifique journal paraissant deux fois par semaine. Le prix d'abonnement à l'Avenir national est pour les départements de 16 fr. pour trois mois, de 5 fr. 50 c. pour un mois (le même que les autres journaux). Tout ce qui paraît dans l'Univers illustré, roman en cours de publication est envoyé aux abonnés nouveaux.